Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation
Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 440200909

PROPRIETAIRE

Nom :	**Mr et Mme POUPEAU**
Adresse :	1 IMPASSE DES BALEINES
Ville :	85460 LA FAUTE SUR MER

MISSION

Adresse :	**30 RUE PASTEUR**
Ville :	**85460 L'AIGUILLON SUR MER**

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**SAILLARD BEATRICE IAD**
Adresse :	
Ville :	

MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :		Lot :	**155**
Cadastre :	**AE**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Date de visite :	**13/04/2022**	Escalier :	
Accompagnateur :	**Mr et Mme POUPEAU (PROPRIETAIRE)**	Opérateur :	**THIANT William**	Étage :	**RDC**

DIAGNOSTICS

- Diagnostic termites
- Diagnostic électrique
- Diagnostic amiante
- Diagnostic DPE
- État des Risques et Pollutions (ERP)

Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), THIANT William, agissant à la demande de Mr et Mme POUPEAU, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 13/04/2022

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 13/04/2022

Cachet:

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
06.14.23.23.11
Siret : 83845088000011 - code APE : 7120B

Signature :

Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Diagnostic électrique

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Diagnostic DPE

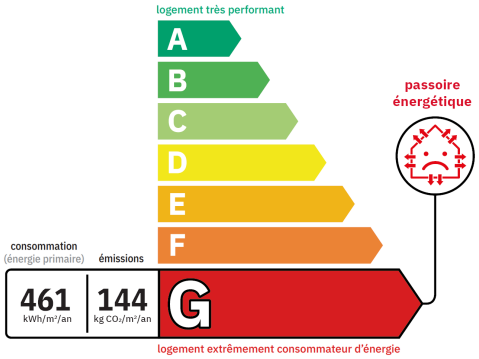

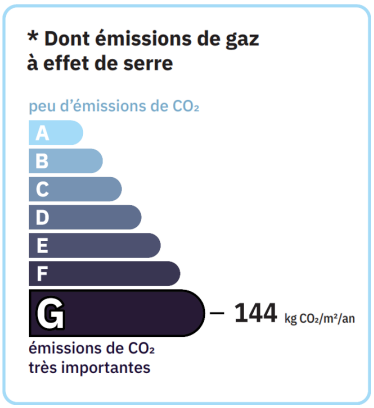

Rapport de l'état du Bâtiment relatif à la Présence de Termites

Conforme à l'arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, définissant le modéle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et des articles L 271-4 à L 271-6, L. 133-5, L. 133-6, R. 133-7, R. 133-8 et R. 271-1 à R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation - Références normatives : NF P 03-201 de février 2016.

MISSION N° : 440200909

A. PROPRIETAIRE

Nom :	**Mr et Mme POUPEAU**
Adresse :	1 IMPASSE DES BALEINES
Ville :	85460 LA FAUTE SUR MER

A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse :	**30 RUE PASTEUR**
Ville :	**85460 L'AIGUILLON SUR MER**

A. DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**SAILLARD BEATRICE IAD**
Adresse :	
Ville :	

B. MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :		Lot :	**155**
Cadastre :	**AE**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Étage :	**RDC**	Porte :		Escalier :	
Nb de niveau :	**1**	Date de visite :	**06/05/2022**	Heure début / fin :	**10h30 - 11h30**
Accompagnateur :	**Mr et Mme POUPEAU (PROPRIETAIRE)**	Opérateur :	**THIANT William**	Référence client :	

Lieu du constat situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (au sens de l'article L.133-5 du CCH) : **OUI**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
- Traitements antérieurs contre les termites : **AUCUN**
- Présence de termites dans le bâtiment : **AUCUNES**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postÉrieure au 1/11/2006 : **NON**

Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

Observations : Néant

SYNTHÈSE

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Cette synthèse n'est qu'informative. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic termites sont constitués par la totalité du tableau du rapport termites intitulé 'D- IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas)'.

Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES :

THIANT William membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d?Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4639**
- Assurance mma :**114231812** - Date de validité : 31/12/2022
- ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM - 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas) :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : RDC - reserve	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - local chaudiere	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - salle d'eau 1	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - salle d'eau 2	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Labo	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - fournil	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - reserve2	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites

Étage : RDC - Cuisine	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Papier peint Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Papier peint Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 5 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 5 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 1	Sol *(Parquet flottant)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 2	Sol *(Parquet flottant)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - salle de vente	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Grenier 1	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Grenier 2	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Grenier 3	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(PVC)* - Fenêtre 1 : extérieure *(PVC)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(PVC)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(PVC)* - Fenêtre 2 : intérieure *(PVC)* - Fenêtre 2 : extérieure *(PVC)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(PVC)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(PVC)*	Absence d'indices d'infestation de termites

Étage : 01 - Grenier 4	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE :

Néant

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :

Néant

G. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Pièces	Éléments non examinés
reserve	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
local chaudiere	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
salle d'eau 1	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
salle d'eau 2	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Labo	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
fournil	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)

reserve2	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Cuisine	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Chambre 1	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Chambre 2	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
salle de vente	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Grenier 1	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Grenier 2	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Grenier 3	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Grenier 4	faces cachées des linteaux (non démontable) parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) solives, lambourdes de planchers (non visitable) Sous face des tuiles (non visitable dons son intégralité) sous-faces des parquets (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)

H. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-201 de février 2016 sont appliquées. Plus précisément, là ou c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche, loupe sont utilisées autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
  * vision de loin
  * observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
  * observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
  * sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
  * à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
  * à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terreux notamment))
- Principaux indices d'infestation par les termites à rechercher :
  * altérations dans le bois (avec ou sans féces)
  * termites vivants
  * galerie-tunnels ou concrétions
  * cadavres ou restes de termites
  * orifices obturés ou non

I. CONSTATATIONS DIVERSES :

Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termites :

Des indices d'infestation ont été repérés. Ils ne sont pas causés par des termites. Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre de ces autres agents.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200;

Observations : Néant

Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné :

Néant

J. OBSERVATIONS :

BOULANGERIE PATISSERIE POUPEAU

K. INFORMATIONS :

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission ;
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux ;

Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 133-6 du CCH, doit mentionner les notas suivant :

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 : "Le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d?Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**";

AUTRE :

Article L 112-17 du CCH : "Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixés par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière des départements d'outre-mer."

Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiées, un arrêté préfectoral pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en Mairie.";

L. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.

Cachet de l'entreprise

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
06.14.23.23.11
Siret : 83845088000011 - code APE : 7120B

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 06/05/2022
Fait à LE LOROUX-BOTTEREAU, le 06/05/2022
Nom / Prénom : THIANT William

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

NOTE 5 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 440200909

PROPRIETAIRE

Nom :	**Mr et Mme POUPEAU**
Adresse :	1 IMPASSE DES BALEINES
Ville :	85460 LA FAUTE SUR MER

1. MISSION

Adresse :	**30 RUE PASTEUR**
Ville :	**85460 L'AIGUILLON SUR MER**

2. DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**SAILLARD BEATRICE IAD**
Adresse :	
Ville :	

1. MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :		Lot :	**155**
Cadastre :	**AE**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Date de visite :	**13/04/2022**	Escalier :	
Accompagnateur :	**Mr et Mme POUPEAU (PROPRIETAIRE)**	Opérateur :	**THIANT William**	Étage :	**RDC**
Référence client :					

Installation électrique alimentée :	**OUI**	Mise hors tension de l'installation possible :	**OUI**
Distributeur d'électricité :	**ENEDIS**	Qualité du donneur d'ordre :	**Mandataire**
Année de construction :	**av 1948**	Année de l'installation électrique :	**Non communiquée**

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

THIANT William membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d?Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification **CPDI4639** le : 24/11/2017 jusqu'au : 23/11/2022
- Assurance : **mma 114231812** - Date de validité : 31/12/2022
- ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM - 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU - Siret : 83845088000011

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'instlalation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :
- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boites de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	**Libellé et localisation(*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre**
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.2.3.1 a)	Il n'existe aucun dispositif différentiel.		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 a1)	Au moins un circuit n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.		
B.4.3 a2)	Au moins un dispositif de protection contre les surintensités n'est pas placé sur un conducteur de phase.		
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).		
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		

B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) AVERTISSEMENT : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	**Libellé des informations**
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications tehniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- ☐ a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- ☐ b1) poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
- ☐ b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- ☐ c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- ☐ d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
  - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
  - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
  - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal deprotection, sur éléments conducteurs	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		

B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :		
B.8.3 c)	Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif	Dispositif non accessible.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C
(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)."
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval" ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- ☐ a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- ☐ c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
  - ☐ 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- ☐ g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 30/60
Sensibilité : Non différentiel
Courant de réglage : 60 A

Observations diverses :
BOULANGERIE PATISSERIE POUPEAU

Tableau des observations par question		
N° article (1)	**Libellé des points de contrôle**	**Observation**
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant un douche ou une baignoire :		
B.6.3.1 a)	Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux	ZONE non respectée
5 - Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension :		
B.7.3 e)	Aucun dispositif de protection présentant des parties actives nues sous tension	EX Douille metalique ext

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
Appareil général de commande et de protection
Cet appreil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise a la terre
Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche
Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques contact direct
Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassées...) présentent d'importants risques d'electrisation, voire d'électrocution.
Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine
Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique
L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prises de courant de type à obturateurs
L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.
Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)
La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
06.14.23.23.11
Siret : 83845088000011 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 13/04/2022
État rédigé à : LE LOROUX-BOTTEREAU le : 13/04/2022
Nom : THIANT William

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Rapport Photos

Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes

B.2.3.1 a) : Il n'existe aucun dispositif différentiel.

B.7.3 d) : L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

B.6.3.1 a) : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,
R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.
Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 440200909

PROPRIETAIRE

Nom :	**Mr et Mme POUPEAU**
Adresse :	1 IMPASSE DES BALEINES
Ville :	85460 LA FAUTE SUR MER

MISSION

Adresse :	**30 RUE PASTEUR**
Ville :	**85460 L'AIGUILLON SUR MER**

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**SAILLARD BEATRICE IAD**
Adresse :	
Ville :	

MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :		Lot :	**155**
Cadastre :	**AE**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Étage :	**RDC**	Escalier :	
Date de commande :	**06/05/2022**	Date de visite :	**06/05/2022**	Année de construction :	av 1948
Accompagnateur :	**Mr et Mme POUPEAU (PROPRIETAIRE)**	Opérateur :	**THIANT William**	Référence client :	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - <u>CONCLUSIONS DU REPÉRAGE ÉFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS)</u> :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.

salle d'eau 1 (Conduits) : Conduit PVC
Labo (Conduits) : Conduit PVC
fournil (Conduits) : Conduit PVC
salle d'eau 2 (Conduits) : Conduit PVC

B - <u>OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE</u> :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux éxigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**
Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

Observation :

BOULANGERIE PATISSERIE POUPEAU

SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits suceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'éxonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.
Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).
La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)
Date du permis de contruire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mantadaire)
Année de construction : av 1948

- Périmètre de repérage effectif :

		Nom des composants ou parties de composants
Étage	**Local**	**Élément : Revêtement / Substrat**
RDC	reserve	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	local chaudiere	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	salle d'eau 1	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	salle d'eau 2	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Labo	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	fournil	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 4 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	reserve2	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Cuisine	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Papier peint Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Papier peint Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 5 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 5 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*

RDC	Chambre 1	Sol *(Parquet flottant)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Chambre 2	Sol *(Parquet flottant)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	salle de vente	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
01	Grenier 1	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Grenier 2	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Grenier 3	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(PVC)* - Fenêtre 1 : extérieure *(PVC)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(PVC)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(PVC)* - Fenêtre 2 : intérieure *(PVC)* - Fenêtre 2 : extérieure *(PVC)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(PVC)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(PVC)*
01	Grenier 4	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Bois)* - Plafond *(Bois)* - Mur A *(Béton)* - Mur B *(Béton)* - Mur C *(Béton)* - Mur D *(Béton)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence	Principales conclusions
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non			
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non			
Descriptif des matériaux	Non			
Document interne	Non			
Acte de vente du bien	Non			
Dossier technique existant	Non			
Dossier technique Amiante existant	Non			
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non			
Détails des travaux réalisés	Non			
Diagnostic Amiante des parties communes	Non			
Rapports de repérage antérieurs	Non			

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 06/05/2022

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

THIANT William

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétence sont certifiées par **ICERT - Parc d?Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4639**
- ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM - 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
- Assurance mma : **114231812** - Date de validité : **31/12/2022**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le repect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.*

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
RDC	salle d'eau 1	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits		MPPNCA		
RDC	Labo	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits		MPPNCA		
RDC	fournil	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits		MPPNCA		
RDC	salle d'eau 2	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits		MPPNCA		

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR :** Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP :** Évaluation périodique - **AC1 :** Action corrective de premier niveau - **AC2 :** Action corrective de second niveau - **Aucune :** Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.*

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR :** Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglémentaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :
- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
06/05/2022

Cachet:

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
06.14.23.23.11
Siret : 83845088000011 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.
Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.
Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 440200909 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Croquis

909

l chaudiere
reserve 2
salle d'eau 1
fournil
garage
cours
labo
chambre 1
cuisine
salle d'eau 2
chambre 2
salle de vente

909

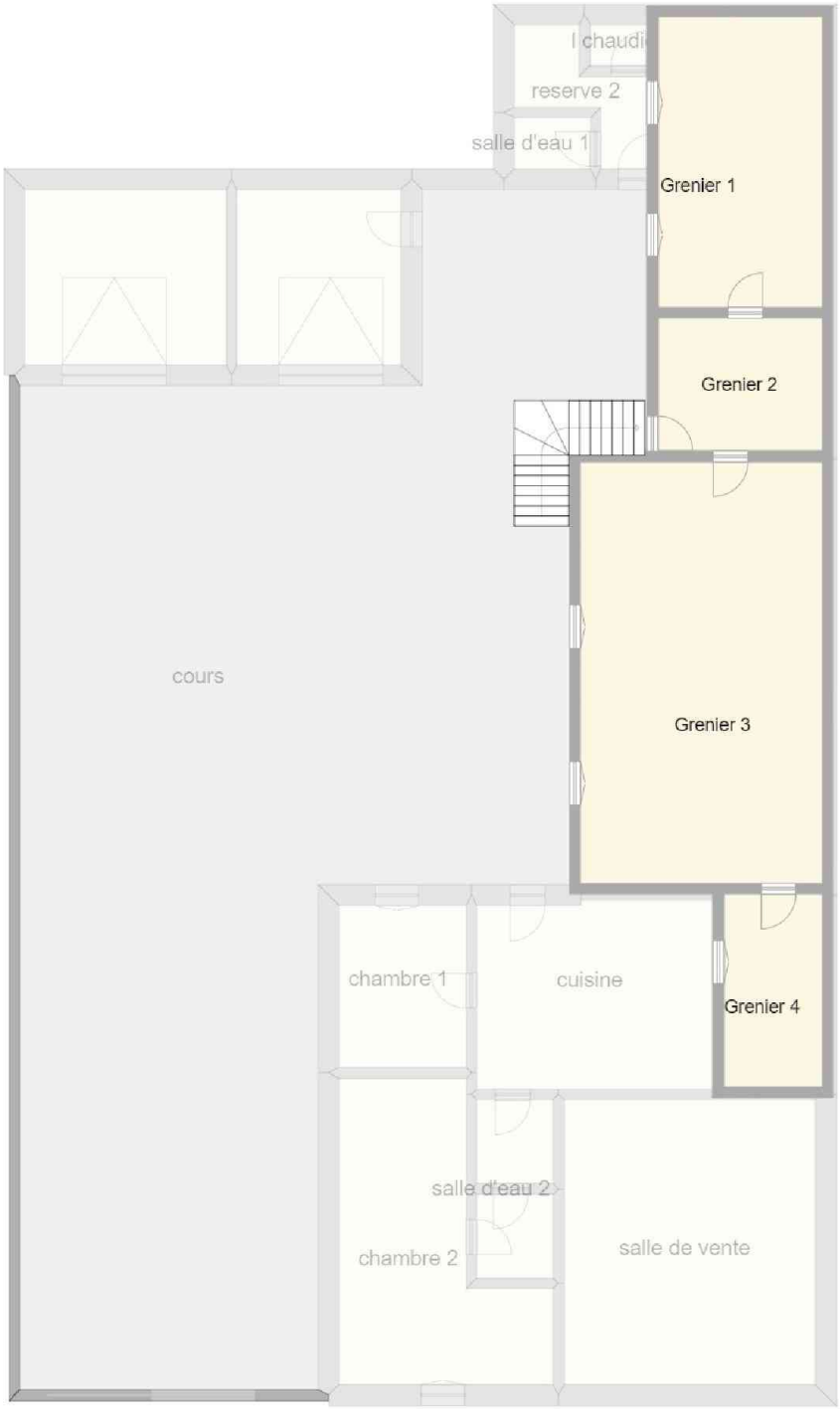
l chaudi
reserve 2
salle d'eau 1
Grenier 1
Grenier 2
cours
Grenier 3
chambre 1
cuisine
Grenier 4
salle d'eau 2
chambre 2
salle de vente

Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique

Non émis ADEME

n° : DPE projeté TRAVAUX
établi le : 13/04/2022
valable jusqu'au : 12/04/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus :* https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : **30 RUE PASTEUR 85460 L'AIGUILLON SUR MER**
Etage : **RDC** Porte :
type de bien : **- N° Lot 155** année de construction : 1948
surface habitable : **55m²**

propriétaire : MR ET MME POUPEAU
adresse : 1 IMPASSE DES BALEINES 85460 LA FAUTE SUR MER

Performance énergétique

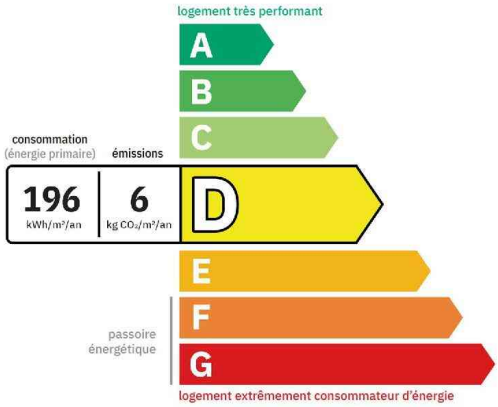

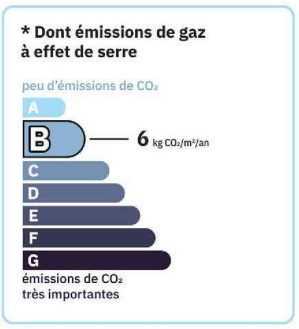

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 330 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 1710 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.

entre **680€** et **990€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

Activ Diag Energies Service / BC2E
68 RUE CHANTE PIE,
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
diagnostiqueur : William THIANT

tel :
email : william.thiant@bc2e.com
n° de certification : CPDI4639
organisme de certification : icert

Schéma des déperditions de chaleur

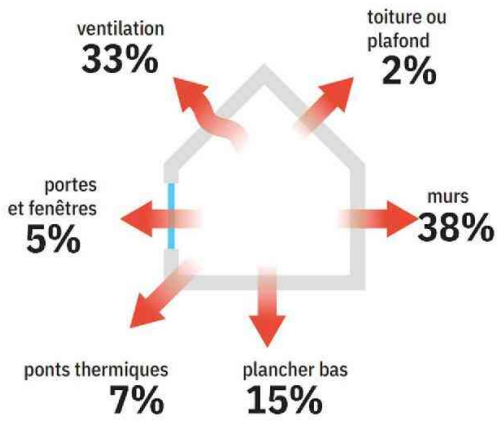

Performance de l'isolation

Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

toiture isolée

fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- chauffage au bois
- réseau de chaleur vertueux
- géothermie

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électricité	7 233 (3 145 é.f.)	entre 470€ et 650€	67%
eau chaude sanitaire	électricité	1 148 (499 é.f.)	entre 70€ et 110€	11%
refroidissement	électricité	1 769 (769 é.f.)	entre 110€ et 160€	16%
éclairage	électricité	244 (106 é.f.)	entre 10€ et 30€	2%
auxiliaire	électricité	388 (169 é.f.)	entre 20€ et 40€	4%
énergie totale pour les usages recensés :		10 782 kWh (4 688 kWh é.f.)	entre 680€ et 990€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -18% sur votre facture soit -101€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Température recommandée en été → 28°C
Climatiser à 28°C plutôt que 26°C,
c'est -266% sur votre facture soit -364€ par an

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 82ℓ/jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ
34ℓ consommés en moins par jour,
c'est -34% sur votre facture soit -30€ par an

astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Murs Nord Ouest, Sud Est, Sud Ouest en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur paroi extérieure, isolé	très bonne
portes et fenêtre	Portes toute menuiserie isolée avec double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Fenêtres battantes bois ou bois métal, double vitrage et jalousie accordéonFenêtres battantes bois ou bois métal, double vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)PAC air/air installée (Année: 2020, Energie: Electricité) Emetteur(s): Radiateur
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
eau chaude sanitaire	PAC double service après 2014, de type accumulé (système individuel)
climatisation	Pompe à chaleur Air/Air (Année : 2015)
ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
pompe à chaleur	Entretien obligatoire par un professionnel → tous les 2 ans Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 10000€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Complément d'isolation de la toiture	R >= 7.5m²K/W
plancher bas	Complément d'isolation du plancher bas par le dessus sur local non chauffé	R >= 2.1m²K/W
murs	Complément d'isolation par l'intérieur si isolation par l'intérieur existante	R >= 4.5m²K/W

2 Les travaux à envisager montant estimé : 5000 à 10000€

lot	description	performance recommandée
portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3
portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé avec double-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3
eau chaude sanitaire	Installation ECS solaire	
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur eau glycolée/eau	

Commentaires :

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux

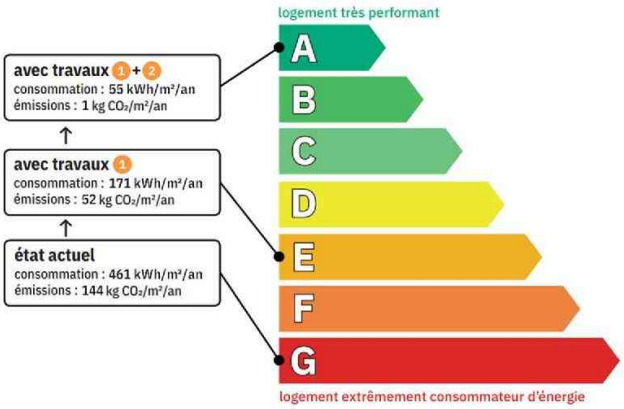

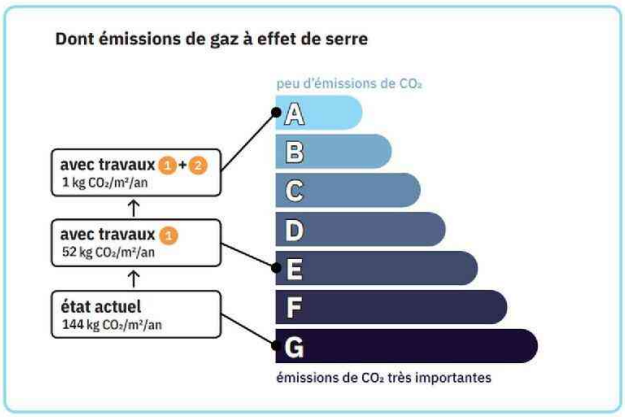

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.fr/aides-de-financement

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (d'ici 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3
Référence du DPE : 440200909
Date de visite du bien : 13/04/2022
Invariant fiscal du logement : #ERROR 448#
Référence de la parcelle cadastrale : AE
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
département		Observé/mesuré	85460
altitude		données en ligne	1m
type de bâtiment		Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈	Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable		Observé / mesuré	55m²
nombre de niveaux		Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond		Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface		Observé/mesuré	55
		type		Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation		Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol		Observé/mesuré	37
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	toiture / plafond 1	surface totale (m²)		Observé/mesuré	55
		surface opaque (m²)		Observé/mesuré	55 (déduite de la surface des menuiseries)
		type		Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
		type de toiture		Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation		Observé/mesuré	Oui
		type isolation	✕	Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant		Observé/mesuré	40
		inertie		Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	✕	Valeur par défaut	1
	mur 1	surface totale (m²)		Observé/mesuré	23.25
		surface opaque (m²)		Observé/mesuré	17.52 (déduite de la surface des menuiseries)
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 2	surface totale (m²)		Observé/mesuré	10.3
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		orientation		Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 3	surface totale (m²)		Observé/mesuré	21.25
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		orientation		Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	porte 1	surface		Observé/mesuré	1.98
		type		Observé/mesuré	inconnu
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 1	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.35
		type		Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	20
		remplissage		Observé/mesuré	Argon
		type de volets		Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 2	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.05
		type		Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)		type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
		étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	20
		remplissage		Observé/mesuré	Argon
		type de volets		Observé/mesuré	Jalousie accordéon
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 3	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.35
		type		Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
		étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	20
		remplissage		Observé/mesuré	Argon
		type de volets		Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	pont thermique 1	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	9.3
	pont thermique 2	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	4.12
	pont thermique 3	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	8.5
	pont thermique 4	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
		Longueur		Observé/mesuré	5.3
	pont thermique 5	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
		Longueur		Observé/mesuré	4.7

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	pont thermique 6	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
		Longueur		Observé/mesuré	4.3
	pont thermique 7	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
		Longueur		Observé/mesuré	5.1
	système de ventilation 1	Type		Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
		façade exposées		Observé / mesuré	plusieurs
	systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation		/	Installation de chauffage seul classique
		surface chaufée		Observé/mesuré	55
		générateur type		Observé/mesuré	PAC air/air installée
		energie utilisée		Observé/mesuré	Electricité
		générateur année installation		Observé/mesuré	2020
		régulation installation type		Observé/mesuré	Radiateur eau chaude avec robinet thermostatique
		émetteur type		Observé/mesuré	Radiateur
		émetteur année installation		Observé/mesuré	2020
		distribution type		Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (=>65°) isolé
		en volume habitable		Observé/mesuré	Oui
		nom du générateur		Observé/mesuré	PAC air/air installée
		numéro d'intermittence		Observé/mesuré	1
		émetteur		Observé/mesuré	Principal
		fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Mixte
		nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	1
	pilotage 1	numéro	✕	Valeur par défaut	1
		équipement	✕	Valeur par défaut	Absent
		chauffage type	✕	Valeur par défaut	Central individuel
		régulation pièce par pièce	✕	Valeur par défaut	Avec
		système	✕	Valeur par défaut	Radiateur / Convecteur
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type		Observé/mesuré	PAC double service après 2014
		installation type		Observé/mesuré	Individuelle
		localisation		Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
		volume ballon (L)		Observé/mesuré	25
		energie		Observé/mesuré	Electricité
		air		/	Extrait
		type de production d'ecs		Observé/mesuré	accumulée
		générateur de chauffage associé		Observé/mesuré	Générateur 1
		nombre de niveau		Observé/mesuré	1
	système de refroidissement 1	surface		Observé/mesuré	55
		climatisation type		Observé/mesuré	PAC Air/Air installée à partir de 2015
		climatisation année installation		Observé/mesuré	2015

B. BOULAIS
SARL au Capital de 51 000 € SIRET 31894798300041

PLOMBERIE - SANITAIRE - ASSAINISSEMENT
TOUS CHAUFFAGES - RÉGULATION
RAMONAGE - ZINGUERIE
ÉLECTRICITÉ - CUISINE
VENTE - DÉPANNAGE
ELECTROMÉNAGER
PRO &Cie
Protection contre le vol et le vandalisme

Zone Commerciale
85460 L'AIGUILLON-SUR-MER
✆ 02.51.97.04.55
@ : boulais.bernard@wanadoo.fr
www. procie-laiguillon-sur-mer.com

4 rue du Maupas
85360 LA TRANCHE-SUR-MER
✆ 02.51.27.41.80
www.procie-latranchesurmer.com
- 06 83 17 08 40

Affaire suivie par : CHRISTOPHE P
Devis : D4-03253 du 05/10/2022
Représentant : CHRISTOPHE P

Code Affaire : 02009249
Téléphone Client : 0251564412

BOULANGERIE POUPEAU

30 RUE PASTEUR

85460 L'AIGUILLON SUR MER

DEVIS

Edité le 05/10/2022

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Remise	Prix Net	Total EUR
	DEVIS POUR LE REMPLACEMENT					
	DE VOTRE CHAUDIERE FIOUL					
	PAR UNE POMPE A CHALEUR					
	CHAUFFAGE SEUL					
	POMPE A CHALEUR PANASONIC					
CHAUFFAGE	UNITE EXTERIEURE HP 12KW	1	4 016,60	0,00	4 016,60	4 016,60
	A++ REF WH-UD12HE5					
ECOP	ECO PARTICIPATION	1	6,67	0,00	6,67	6,67
CHAUFFAGE	MODULE HYDRAU HP A++	1	4 225,36	0,00	4 225,36	4 225,36
	BLOQUE MODE CHAUD 12KW					
	REF WH-SDC12H6E5					
ECOP	ECO PARTICIPATION	1	6,67	0,00	6,67	6,67
CHAUFFAGE	THERMOSTAT RADIO PAW-A2W-RTWIRELESS	1	325,30	0,00	325,30	325,30
ECOP	ECO PARTICIPATION	1	0,12	0,00	0,12	0,12
CHAUFFAGE	LIAISON FRIGO ISOLEE DOUBLE	1	328,20	0,00	328,20	328,20
CHAUFFAGE	BOUTEILLE DE MELANGE 25L	1	465,20	0,00	465,20	465,20
CHAUFFAGE	ACC CHAUFFAGE	1	795,20	0,00	795,20	795,20
	SOUP.FILTRE.CIRCUL VASE					
CAEJRS	ENSEMBLE JOINTS, RACCORDS & SOUDURES	1	2 985,20	0,00	2 985,20	2 985,20
CA0367	GOULOTTE BLANCHE DE 150 X 60 TYPE ARTIC	10	29,24	0,00	29,24	292,40
E031800	CABLE RO2VU1000 5 X 16 REF:01360863	50	16,51	0,00	16,51	825,50
ENFN432	DISJONCTEUR 32A TETRA 4P	1	140,59	0,00	140,59	140,59
MOD	MAIN D'OEUVRE	1	5 145,00	0,00	5 145,00	5 145,00
D1	DEPLACEMENT ZONE 1	1	18,75	0,00	18,75	18,75
	MODALITES DE REGLEMENT :					
	1°) ACOMPTE DE 30% A LA COMMANDE, LE					
	SOLDE SERA PAYE SUR PRESENTATION					
	DE LA FACTURE.					
	2°) LES TRAVAUX SERONT EXECUTES DANS					
	UN DELAIS MAXIMUM DE 8 MOIS APRES					
	LA SIGNATURE DU CONTRAT.					
	3°) DEVIS EST VALABLE 3 MOIS,					
	REVISABLE AU-DELA.					
	BON POUR COMMANDE ET EXECUTION					
ETE0.15	ECOPARTICIPATION 0 .15	1	0,12	0,00	0,12	0,12

RGE QualiPac RGE QualiBois RGE Chauffage+ PG PROFESSIONNEL DU GAZ

N° QualiPAC : QPAC/26318 N° QualiBois : QB/26318 N° chauffage+ : CPLUS/26318

HT 19 576,88 *TVA* 1 959,05 *TTC* 21 535,93

Traçabilités des déchets : Eco system (VEOLIA) 34 RUE Henri Regnault 92400 Courbevoie, SIRET 8303393620002 2 - Déchetterie (TRIVALIS) 31 rue de l'Atlantique 85015 La Roche Sur Yon, SIRET 258 502 962 00040 - GDE Bretagne Atlantique ZI Chasnais 85400 Luçon SIRET, 653820530000 1 - Vendée Palette Recyclage 14 le Bois Imbert 85280 La Ferrière, SIRET 44488198100013 -

DEVIS

Nº 706417

Date du devis : 29/09/2022

2 016307 064179

Leroy Merlin LA ROCHE SUR YON
Siret : 40895736300059
ROUTE DE LA TRANCHE
85005 La Roche Sur Yon

Tél magasin : 02.51 08 02 10

Vous avez été accueilli par : ABDELMALEK S.

boulangerie
M. poupeau thierry
30 RUE PASTEUR
85460 l aiguillon sur mer
France
Téléphone : 0251564412

Nº client : 92669944

LEROY MERLIN vous remercie de votre confiance.

Devis valable jusqu'au 29/10/2022

Les prix indiqués sur ce devis sont valables 30 jours hors promotions.

Désignation	EAN/Réf	Qté	Taux TVA	Prix Unitaire €	Montant TTC
L VERRE A SOUFFLER THERMO 16.6KG URSA	4017916539124 70809200	15,00	20,00	41,30	619,50

Total HT	**516,25 €**
Montant TVA 20	103,25 €
Total TTC	**619,50 €**

La pose
Nous faisons pour vous

LE CAMPUS LEROY MERLIN
Partageons nos savoir-faire

Signature :

Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles en suivant ce lien : https://www.leroymerlin.fr/cgu-cgv.html

DEVIS
Nº 706423
Date du devis : 29/09/2022

2 016307 064230

Leroy Merlin LA ROCHE SUR YON
Siret : 40895736300059
ROUTE DE LA TRANCHE
85005 La Roche Sur Yon

Tél magasin : 02.51 08 02 10

Vous avez été accueilli par : NICOLAS V.

boulangerie
M. poupeau thierry
30 RUE PASTEUR
85460 l aiguillon sur mer
France
Téléphone : 0251564412

Nº client : 92669944

LEROY MERLIN vous remercie de votre confiance.

Devis valable jusqu'au 29/10/2022

Les prix indiqués sur ce devis sont valables 30 jours hors promotions.

Désignation	EAN/Réf	Qté	Taux TVA	Prix Unitaire €	Montant TTC
Article 1 : Fenêtre H1450 x L1200 PVC Wibaie Uw=1.3 Sw=0.46 dR=0 Simulation n°20220929S09423 Prix promotionnel jusqu'au 31/12/2022	6130048000533	1,00	20,00	1 109,50	1 109,50 -388,33
Article 2 : Fenêtre H1450 x L1200 PVC Wibaie Uw=1.3 Sw=0.46 dR=0 Simulation n°20220929S09423 Prix promotionnel jusqu'au 31/12/2022	6130048000533	1,00	20,00	1 109,50	1 109,50 -388,33
Article 3 : Porte-fenêtre H2150 x L900 PVC Wibaie Uw=1.6 Sw=0.37 dR=0 Simulation n°20220929S09423 Prix promotionnel jusqu'au 31/12/2022	9083648000533	1,00	20,00	1 644,11	1 644,11 -575,44
Estimation des complementaires de pose (à Supprimer à la finalisation du devis)	1275048000841	1,00	20,00	150,00	150,00
Livraison pied du camion / trottoir (*)	49489181	1,00	20,00	0,00	0,00

Adresse de livraison :
prévue le :
boulangerie M. thierry poupeau
30 RUE PASTEUR
85460 l aiguillon sur mer
France

Tél : 0251564412

Total HT	**2 217,52 €**
Montant TVA 20	443,51 €
Total TTC	**2 661,03 €**

La pose
Nous faisons pour vous

LE CAMPUS LEROY MERLIN
Partageons nos savoir-faire

Signature :

(*) Prix de livraison calculé selon le point d'expédition et les poids et volumes des articles de la commande. Prix susceptible d'être modifié lors du passage de la commande si un de ces éléments était modifié.

Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles en suivant ce lien : https://www.leroymerlin.fr/cgu-cgv.html

Mon projet :
M Poupeau

boulangerie FR_AUTRE

Estimation de votre projet - 29/09/2022
(N° simulation 20220929S09423)

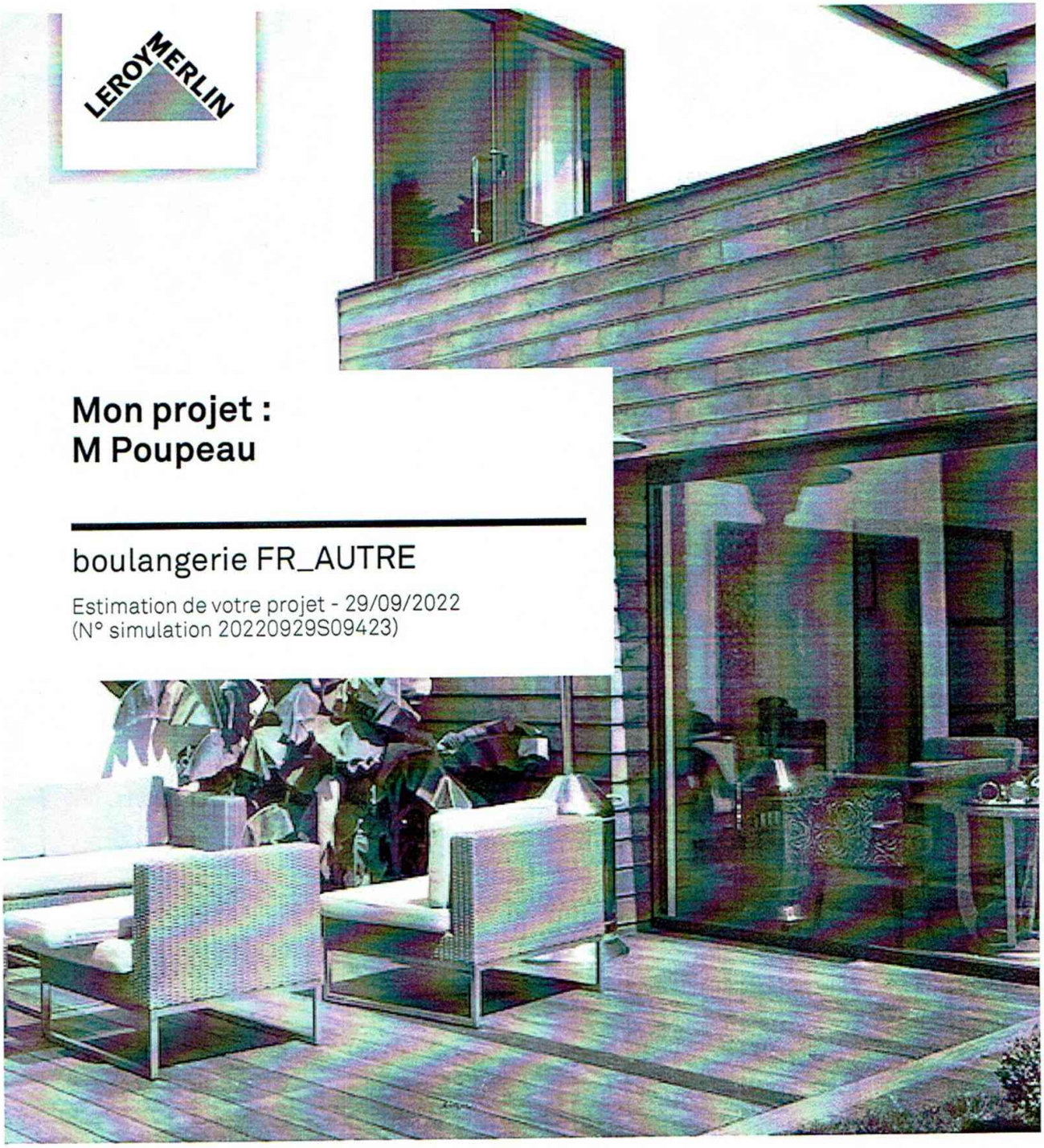

LEROY MERLIN LA ROCHE-SUR-YON

ROND POINT DE TOURNEFOU
ZAC LA ROCHE SUD
85000 LA ROCHE SUR YON

Les prix de cette simulation ne sont proposés qu'à titre indicatif et uniquement dans votre magasin Leroy Merlin La Roche-Sur-Yon. L'outil de simulation ne vaut pas offre de vente. La disponibilité des produits au moment de l'achat n'est pas garantie. Le type de pose et les dimensions figurant au présent chiffrage ayant été déterminées à partir de la prise de mesures et de données fournies par le client, le magasin LEROY MERLIN décline toute responsabilité quant aux éventuelles erreurs sur lesdites dimensions. Le magasin LEROY MERLIN vous engage à ce titre à vérifier l'exactitude des informations figurant au présent chiffrage pour la réalisation de votre projet avant de passer commande.

SYNTHÈSE DE MON PROJET

M POUPEAU

29/09/2022

Menuiserie	Prix unitaire	Prix remisé	Quantité	Prix Total remisé
Ma menuiserie	1 109,50 €	721,18 €	1	721,18 €
Ma menuiserie	1 109,50 €	721,18 €	1	721,18 €
Ma menuiserie	1 644,11 €	1 068,67 €	1	1 068,67 €

MONTANT TOTAL DES MENUISERIES **2 511,03 € TTC**

au lieu de 3 863,11 € soit 1 352,08 € de remise

ESTIMATION DES PRODUITS DE MISE EN OEUVRE **150,00 € TTC**

DONT RETRAIT EN MAGASIN **Inclus**

VOTRE REMISE PALIER **1 352,09 € TTC**

MON PROJET (TVA 20,0 %*)

~~4 013,11 €~~ **2 661,03 €** TTC

soit 1 352,08 € de remise

*Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité

Prix sur la base du déclaratif client, susceptible d'évoluer suite à la confirmation des dimensions

PROFITER

DES REMISES PALIERS

Nombre total de menuiseries	Remise
2	35,0 %
4	40,0 %
7	50,0 %

MA **PRIME RENOV'**

MaPrimeRénov'

Les travaux en faveur de la qualité environnementale réalisés dans une résidence principale de plus de 15 ans peuvent bénéficier d'aides financières. Grâce à la mise en oeuvre de vos fenêtres par notre réseau d'artisans RGE, profitez de MaPrimeRénov'. Plus de renseignements sur la plateforme publique du service FAIRE

Les prix de cette simulation ne sont proposés qu'à titre indicatif et uniquement dans votre magasin Leroy Merlin La Roche-Sur-Yon. L'outil de simulation ne vaut pas offre de vente. La disponibilité des produits au moment de l'achat n'est pas garantie. Le type de pose et les dimensions figurant au présent chiffrage ayant été déterminées à partir de la prise de mesures et de données fournies par le client, le magasin LEROY MERLIN décline toute responsabilité quant aux éventuelles erreurs sur lesdites dimensions. Le magasin LEROY MERLIN vous engage à ce titre à vérifier l'exactitude des informations figurant au présent chiffrage pour la réalisation de votre projet avant de passer commande.

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
DPE : 17 sur 31
DDT : 46 sur 71

DÉTAILS DE MON PROJET

M POUPEAU

29/09/2022

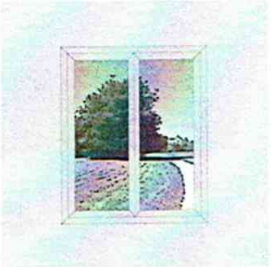

MA MENUISERIE

Configuration	Prix unitaire	Prix remisé	Quantité	Prix Total remisé
Fenêtre Brico Premium PVC modèle Paris : Oscillo Battant 2 vantaux H:1450mm / L:1200mm	**1 109,50 €**	**634,04 €**	**1**	**721,18 €**
Fenêtre PVC : Oscillo Battant 2 vantaux H:1450mm / L:1200mm	1 062,65 €	-	-	-
Couleur intérieure : PVC, Blanc , RAL 9016 / Couleur extérieure : PVC, Blanc , RAL 9016	Inclus	-	-	-
Vitrage Principal : Double vitrage clair - 4-20-4 FE Argon WarmEdge WE(Uw : 1.3 / Sw : 0.46)	Inclus	-	-	-
Poignée principale : Poignée centrée - Blanc	46,85 €	-	-	-
Remise	-	-	-	-
SOUS-TOTAL				**721,18 € TTC**

MA MENUISERIE

Configuration	Prix unitaire	Prix remisé	Quantité	Prix Total remisé
Fenêtre Brico Premium PVC modèle Paris : Oscillo Battant 2 vantaux H:1450mm / L:1200mm	**1 109,50 €**	**634,04 €**	**1**	**721,18 €**
Fenêtre PVC : Oscillo Battant 2 vantaux H:1450mm / L:1200mm	1 062,65 €	-	-	-
Couleur intérieure : PVC, Blanc , RAL 9016 / Couleur extérieure : PVC, Blanc , RAL 9016	Inclus	-	-	-
Vitrage Principal : Double vitrage clair - 4-20-4 FE Argon WarmEdge WE(Uw : 1.3 / Sw : 0.46)	Inclus	-	-	-
Poignée principale : Poignée centrée - Blanc	46,85 €	-	-	-
Remise	-	-	-	-
SOUS-TOTAL				**721,18 € TTC**

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

DÉTAILS DE MON PROJET

M POUPEAU

29/09/2022

MA MENUISERIE

Configuration	Prix unitaire	Prix remisé	Quantité	Prix Total remisé
Porte-fenêtre Brico Premium PVC modèle Paris : 1 vantail battant H:2150mm / L:900mm	**1 644,11 €**	**939,54 €**	**1**	**1 068,67 €**
Porte-fenêtre PVC : 1 vantail battant H:2150mm / L:900mm	953,00 €	-	-	-
Couleur intérieure : PVC, Blanc , RAL 9016 / Couleur extérieure : PVC, Blanc , RAL 9016	Inclus	-	-	-
Vitrage Principal : Double vitrage clair - SP510-10-4 FE Argon WarmEdge(Uw : 1.6 / Sw : 0.37)	440,60 €	-	-	-
Poignée principale : Poignée int./ext. avec serrure - Blanc	120,48 €	-	-	-
Soubassement plein - Traverse: 85mm - Hauteur: 450mm - Panneau: Panneau isolé lisse	130,03 €	-	-	-
Remise	-	-	-	-
SOUS-TOTAL				**1 068,67 € TTC**

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2285E2363365Z
établi le : 13/04/2022
valable jusqu'au : 12/04/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus :* https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : **30 RUE PASTEUR 85460 L'AIGUILLON SUR MER**
Etage : **RDC** Porte :
type de bien : - N° Lot 155 année de construction : 1948
surface habitable : **55m²**

propriétaire : MR ET MME POUPEAU
adresse : 1 IMPASSE DES BALEINES 85460 LA FAUTE SUR MER

Performance énergétique

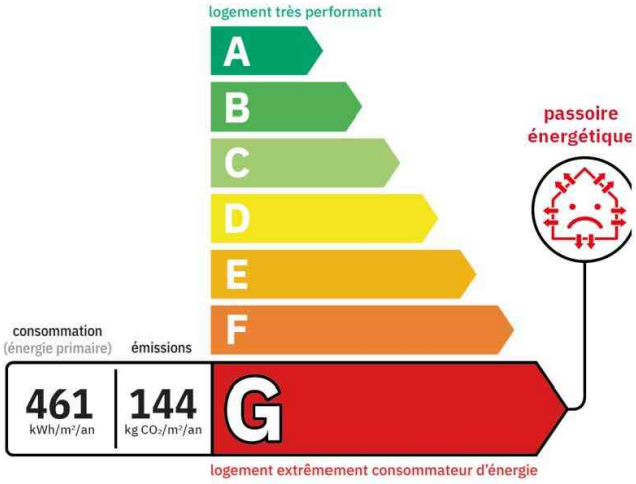

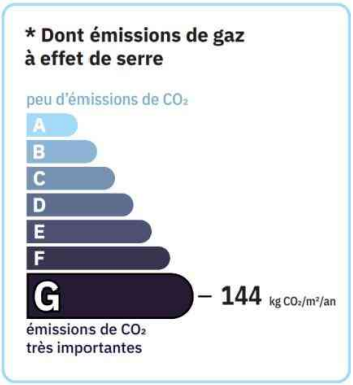

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 7920 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 41036 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.

entre **1990€** et **2720€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

Activ Diag Energies Service / BC2E
68 RUE CHANTE PIE,
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
diagnostiqueur : William THIANT

tel :
email : william.thiant@bc2e.com
n° de certification : CPDI4639
organisme de certification : icert

Schéma des déperditions de chaleur

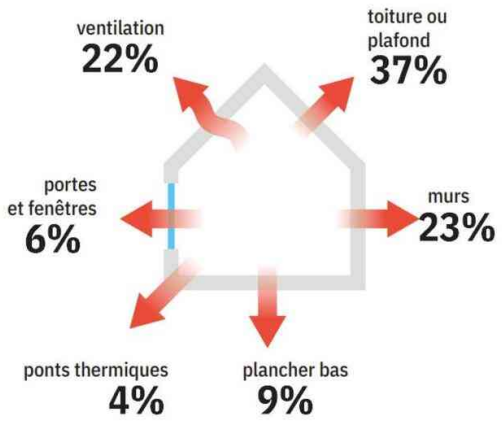

Performance de l'isolation

Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

toiture isolée

fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

pompe à chaleur

chauffe eau thermodynamique

panneaux solaires photovoltaïques

panneaux solaires thermiques

chauffage au bois

réseau de chaleur vertueux

géothermie

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	22 436 (22 436 é.f.)	entre 1740€ et 2360€	87%
eau chaude sanitaire	fioul	2 070 (2 070 é.f.)	entre 160€ et 220€	8%
refroidissement		0 (0 é.f.)	0€	0%
éclairage	électricité	244 (106 é.f.)	entre 20€ et 40€	1%
auxiliaire	électricité	659 (286 é.f.)	entre 70€ et 100€	4%
énergie totale pour les usages recensés :		25 408 kWh (24 898 kWh é.f.)	entre 1 990€ et 2 720€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -22% sur votre facture soit -445€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces
- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 82ℓ/jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ
34ℓ consommés en moins par jour,
c'est -26% sur votre facture soit -49€ par an

astuces
- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Murs Nord Ouest, Sud Est, Sud Ouest en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
portes et fenêtre	Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et jalousie accordéonFenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Chaudière Fioul classique (Année: 1980, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 1980, non bouclé, de type instantané (système individuel)
climatisation	Sans objet
ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 10000€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Complément d'isolation de la toiture	R >= 7.5m²K/W
plancher bas	Complément d'isolation du plancher bas par le dessus sur local non chauffé	R >= 2.1m²K/W
murs	Complément d'isolation par l'intérieur si isolation par l'intérieur existante	R >= 4.5m²K/W

2 Les travaux à envisager montant estimé : 5000 à 10000€

lot	description	performance recommandée
portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3
portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé avec double-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3
eau chaude sanitaire	Installation ECS solaire	
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur eau glycolée/eau	

Commentaires :

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux

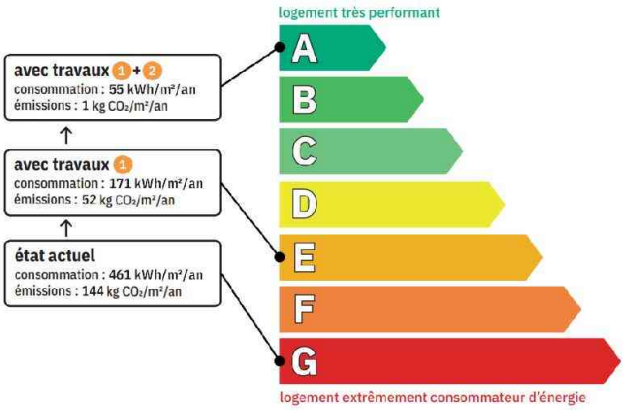

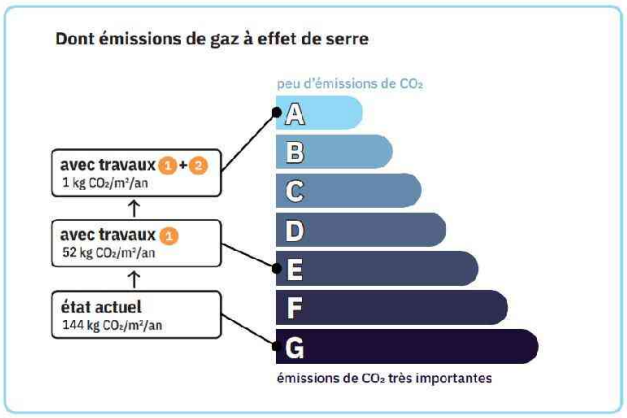

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.fr/aides-de-financement

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (d'ici 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3
Référence du DPE : 440200909
Date de visite du bien : 13/04/2022
Invariant fiscal du logement : #ERROR 448#
Référence de la parcelle cadastrale : AE
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
département		Observé/mesuré	85460
altitude		données en ligne	1m
type de bâtiment		Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈	Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable		Observé / mesuré	55m²
nombre de niveaux		Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond		Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface		Observé/mesuré	55
		type		Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation		Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol		Observé/mesuré	37
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	toiture / plafond 1	surface totale (m²)		Observé/mesuré	55
		surface opaque (m²)		Observé/mesuré	55 (déduite de la surface des menuiseries)
		type		Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
		type de toiture		Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	✕	Valeur par défaut	1
	mur 1	surface totale (m²)		Observé/mesuré	23.25
		surface opaque (m²)		Observé/mesuré	17.52 (déduite de la surface des menuiseries)
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 2	surface totale (m²)		Observé/mesuré	10.3
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde
		orientation		Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 3	surface totale (m²)		Observé/mesuré	21.25
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	55
		isolation		Observé/mesuré	Non
		inertie		Observé/mesuré	Lourde

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)		orientation		Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	porte 1	surface		Observé/mesuré	1.98
		type		Observé/mesuré	bois
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 1	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.35
		type		Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	14
		remplissage		Observé/mesuré	Argon
		type de volets		Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 2	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.05
		type		Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage		Observé/mesuré	Simple vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)		type de volets		Observé/mesuré	Jalousie accordéon
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 3	nombre		Observé/mesuré	1
		surface		Observé/mesuré	1.35
		type		Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi		Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage		Observé/mesuré	Simple vitrage
		année vitrage		Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
		inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
		type de volets		Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
		orientation		Observé/mesuré	Nord Ouest
		mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	pont thermique 1	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	9.3
	pont thermique 2	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	4.12
	pont thermique 3	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
		Longueur		Observé/mesuré	8.5
	pont thermique 4	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
		Longueur		Observé/mesuré	5.3
	pont thermique 5	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
		Longueur		Observé/mesuré	4.7
	pont thermique 6	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
		Longueur		Observé/mesuré	4.3
	pont thermique 7	type de liaison		Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
		Longueur		Observé/mesuré	5.1
	système de ventilation 1	Type		Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
		façade exposées		Observé / mesuré	plusieurs
	systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation		/	Installation de chauffage seul classique
		surface chaufée		Observé/mesuré	55
		générateur type		Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique

Fiche technique du logement (suite)

équipement		energie utilisée		Observé/mesuré	Fioul
		température distribution		/	Haute/Autre émetteurs avant 1981
		générateur année installation		Observé/mesuré	1980
		régulation installation type		Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
		émetteur type		Observé/mesuré	Radiateur
		émetteur année installation		Observé/mesuré	1980
		distribution type		Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
		nom du générateur		Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique
		numéro d'intermittence		Observé/mesuré	1
		émetteur		Observé/mesuré	Principal
		fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Mixte
		nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	1
	pilotage 1	numéro	✕	Valeur par défaut	1
		équipement	✕	Valeur par défaut	Absent
		chauffage type	✕	Valeur par défaut	Central individuel
		régulation pièce par pièce	✕	Valeur par défaut	Avec
		système	✕	Valeur par défaut	Radiateur / Convecteur
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type		Observé/mesuré	Production par chaudière gaz, fioul, bois
		installation type		Observé/mesuré	Individuelle
		localisation		Observé/mesuré	Production hors volume habitable
		volume ballon (L)		Observé/mesuré	40
		energie		Observé/mesuré	Fioul
		chaudière type		Observé/mesuré	Classique
		ancienneté		Observé/mesuré	1980
		bouclage réseau		Observé/mesuré	Non bouclé
		air		/	Extrait
		type de production d'ecs		Observé/mesuré	instantanée
		générateur de chauffage associé		Observé/mesuré	Générateur 1
		nombre de niveau		Observé/mesuré	1

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

30 Rue Pasteur (L'Aiguillon-sur-Mer) 85460 L AIGUILLON SUR MER

AE 155

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 13/04/2022
Valide jusqu'au : 13/10/2022
N° de commande : 246897
Adresse : 30 Rue Pasteur (L'Aiguillon-sur-Mer) 85460 L AIGUILLON SUR MER
Cadastre :

85001 | 000 | AE | 155

Commune : L AIGUILLON SUR MER
Code postal : 85460
Code insee : 85001
Lat/Long : 46.33401515 , -1.30408544713998
Vendeur ou Bailleur :
Mr et Mme POUPEAU
Acquéreur ou locataire :

RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire		
RADON Niveau 1	SEISME Niveau 3	ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS			
BASOL 0	BASIAS 2	ICPE 0	Sols Argileux Moyen (1)

(1) **Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)**

Risque naturel **Inondation**	**[Approuvé]** Le 18/07/2012 : Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Estuaire du Lay **[Approuvé]** Le 18/07/2012 : Inondation Par submersion marine Estuaire du Lay **[Approuvé]** Le 29/12/2017 : Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Estuaire du Lay **[Approuvé]** Le 29/12/2017 : Inondation Par submersion marine Estuaire du Lay
Exposition	**AE 155** OUI
Risque naturel **Mouvement de terrain**	**[Approuvé]** Le 29/12/2017 : Mouvement de terrain Recul du trait de côte et de falaises Estuaire du Lay
Exposition	**AE 155** NON
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune
Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune
INFORMATIONS LEGALES	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document. **https://www.etat-risque.com/s/SNDHW**

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 1 sur 10
DDT : 61 sur 71

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 12 SIDPC-DDTM-547 du 26/09/12 Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles	**Code postal ou Insee**	**Commune**
30 Rue Pasteur (L'Aiguillon-sur-Mer) 85460 L AIGUILLON SUR MER	85460	L AIGUILLON SUR MER

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** — **Oui** X **Non**

Prescrit — Anticipé — Approuvé X — Date 29/12/2017

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation	X	crue torrentielle		remontée de nappe		avalanches	
cyclone		mouvements de terrain		sécheresse géotechnique		feux de forêt	
séisme		volcan		autres			

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — **Oui** — **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — **Oui** — **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** — **Oui** — **Non** X

prescrit — anticipé — approuvé — date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain — autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — **Oui** — **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — **Oui** — **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé — **Oui** — **Non** X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique — **Effet thermique** — **Effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé — **Oui** — **Non** X

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — **Oui** — **Non**

L'immeuble est situé en zone de prescription — **Oui** — **Non**

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés — **Oui** — **Non**

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location — **Oui** — **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	**zone 2**	**zone 3**	**zone 4**	**zone 5**
Très faible	Faible	Modérée X	Moyenne	Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) — **Oui** — **Non** X

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 — **Oui** — **Non** X

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — **Oui** — **Non**

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
Mr et Mme POUPEAU	**13/04/2022 / L AIGUILLON SUR MER**	

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° - du Mis à jour le

2. Adresse	**Code postal ou Insee**	**Commune**
30 Rue Pasteur (L'Aiguillon-sur-Mer) 85460 L AIGUILLON SUR MER	85460	L AIGUILLON SUR MER

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB **Oui** **Non** X

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation **Oui** **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui** **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	**zone A[1]**	**zone B[2]**	**zone C[3]**	**zone D[4]**
X				
Aucun	Très forte	Forte	modérée	Faible

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :https://www.geoportail.gouv.fr/

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la maire de la commune de : L AIGUILLON SUR MER
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
Mr et Mme POUPEAU	**13/04/2022 / L AIGUILLON SUR MER**	

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 3 sur 10
DDT : 63 sur 71

INONDATION

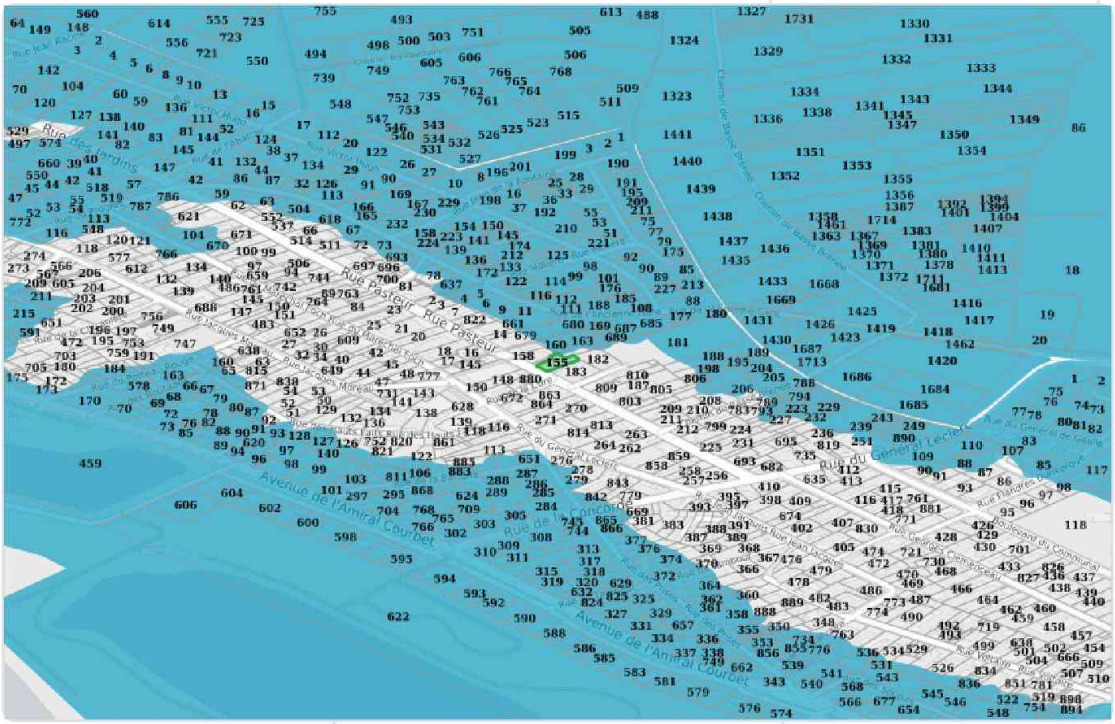

T1G'1 Zone de risque

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)

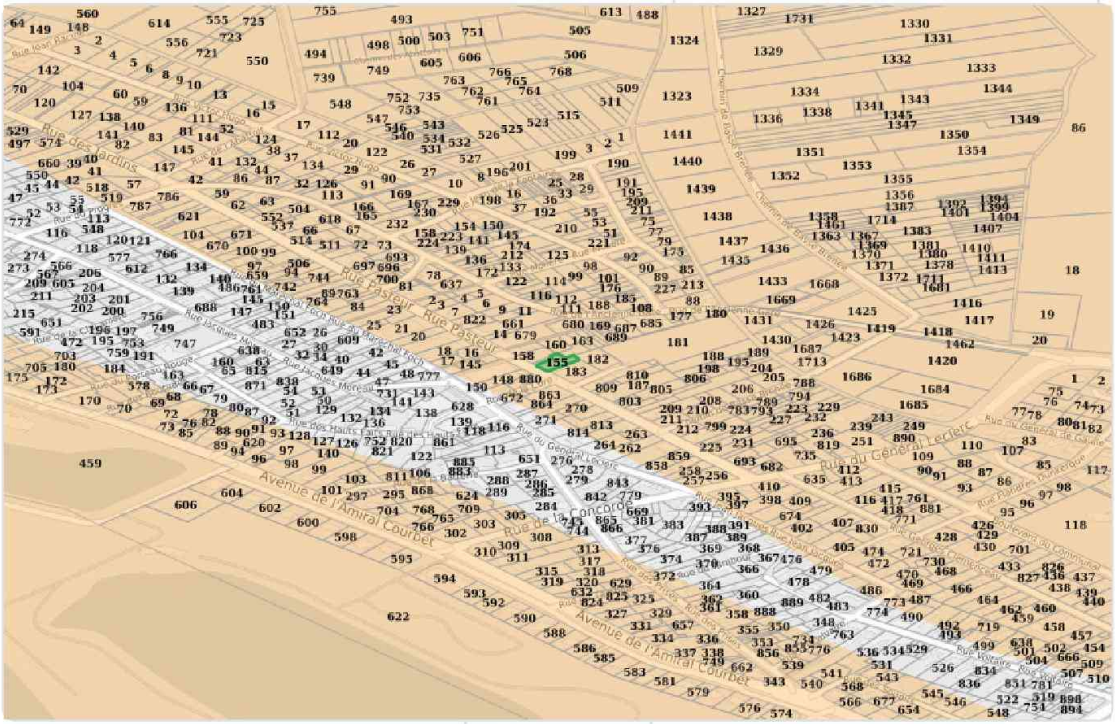

Moyen

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 4 sur 10
DDT : 64 sur 71

MOUVEMENT DE TERRAIN (CARRIÈRES)

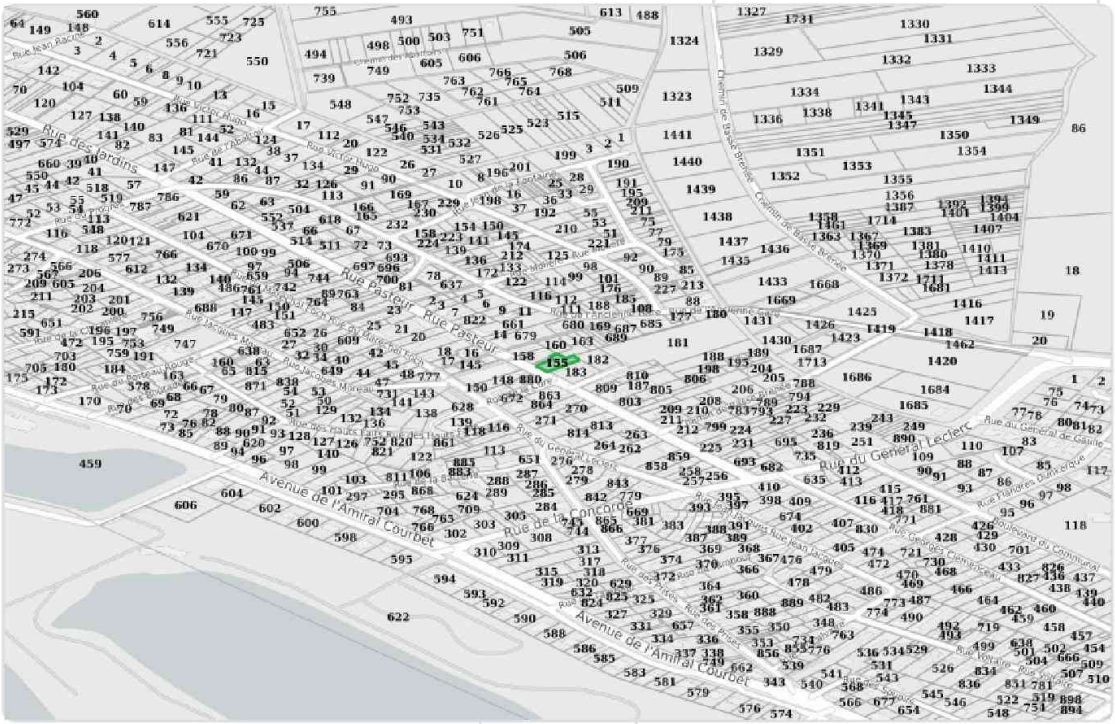

Non concerné

MOUVEMENT DE TERRAIN

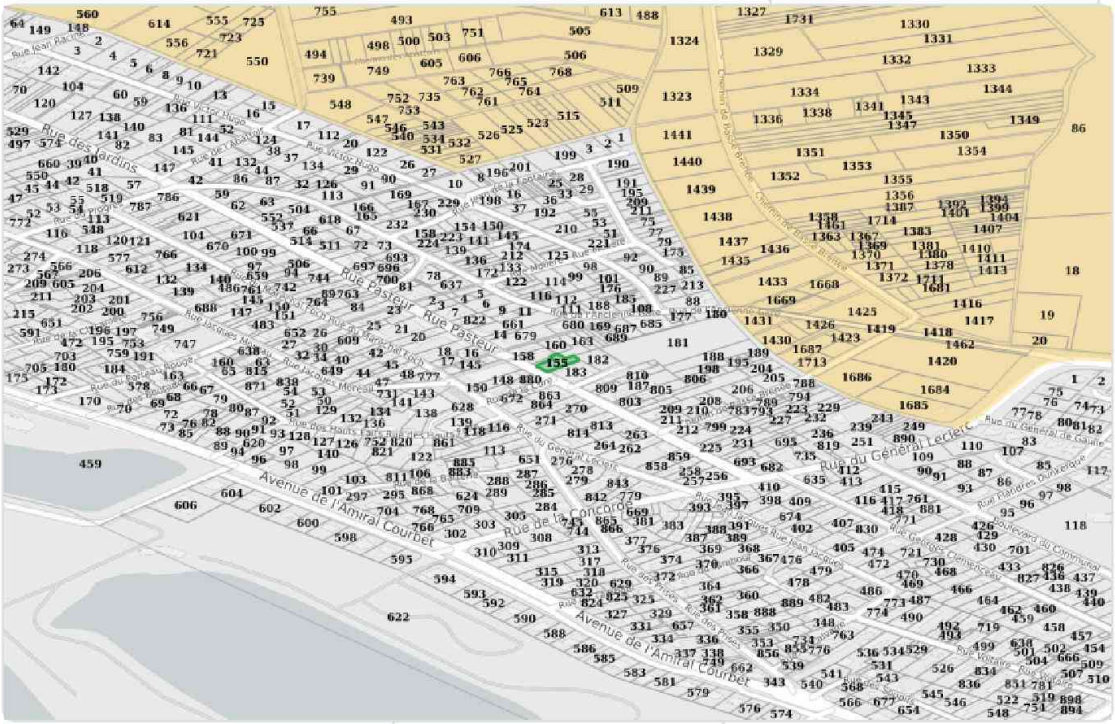

Zone de risque

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 5 sur 10
DDT : 65 sur 71

RADON

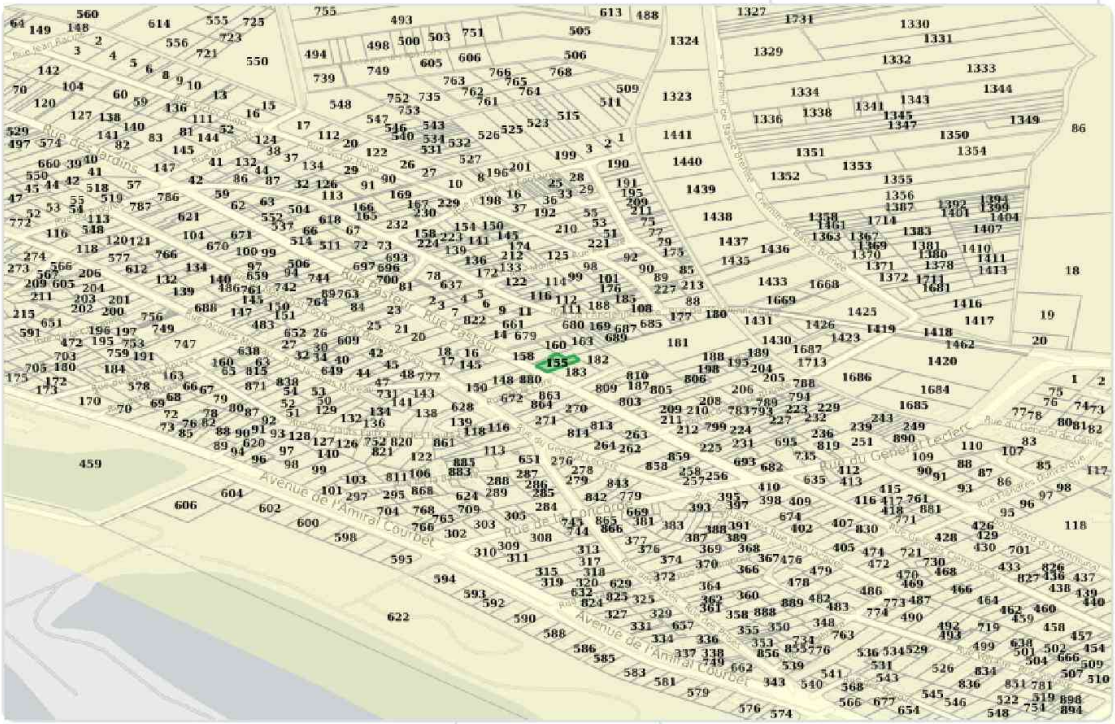

Niveau 1

SÉISME

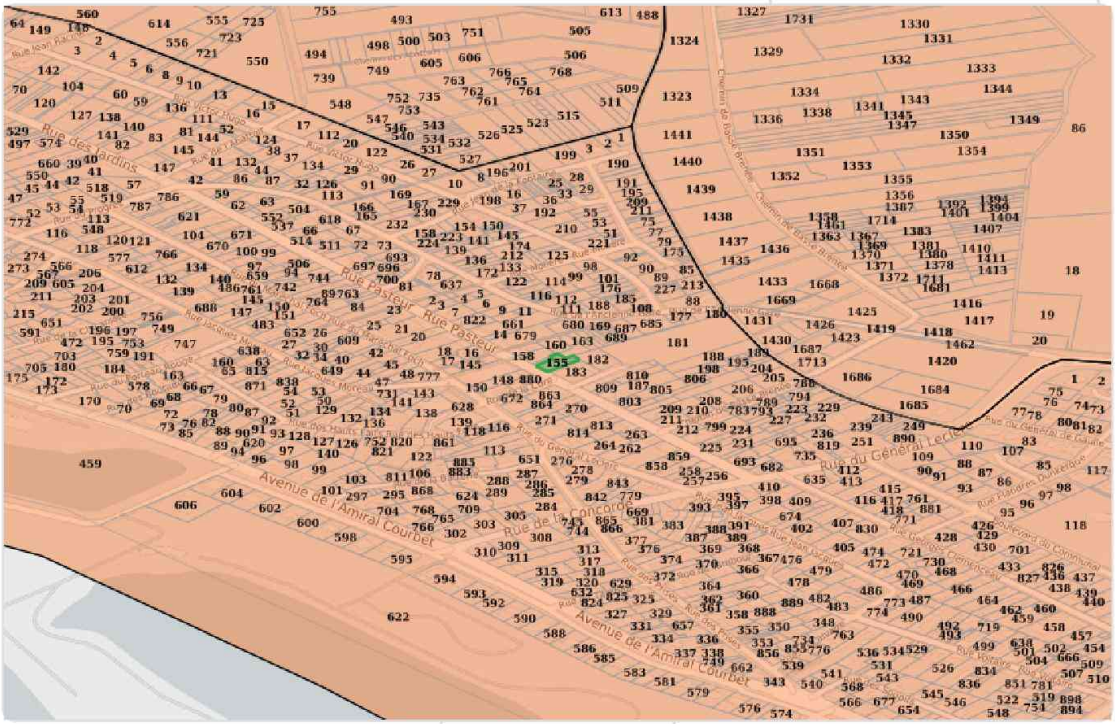

3 - Modérée

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 6 sur 10
DDT : 66 sur 71

BASOL-BASIAS

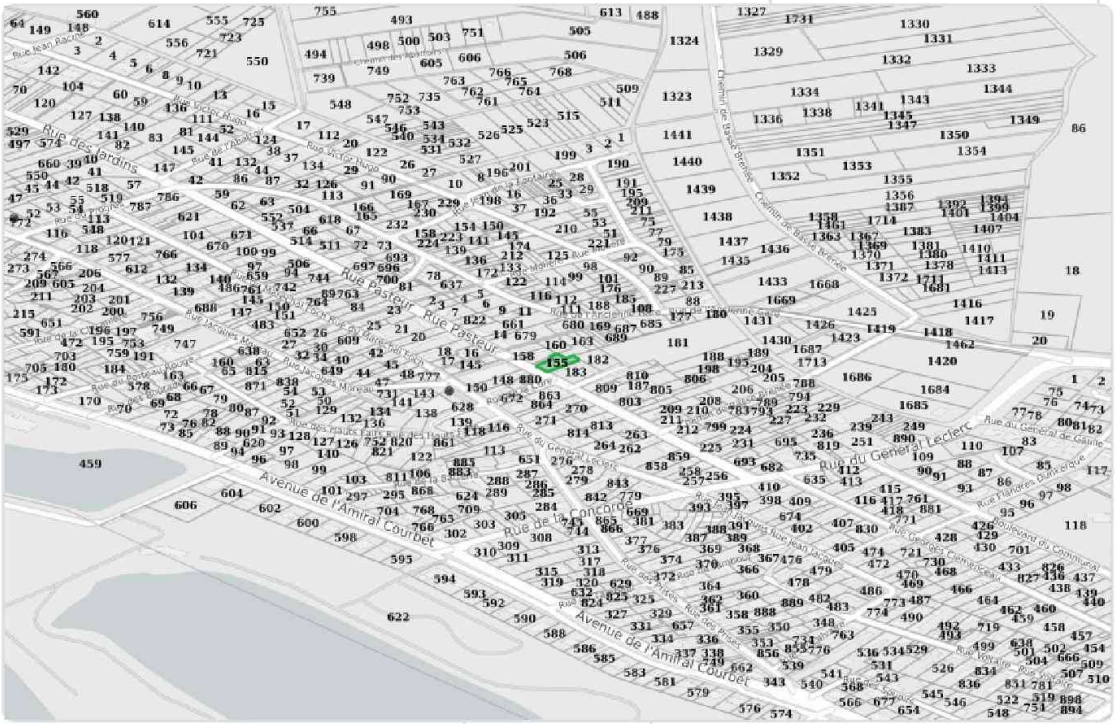

● Basias

ICPE

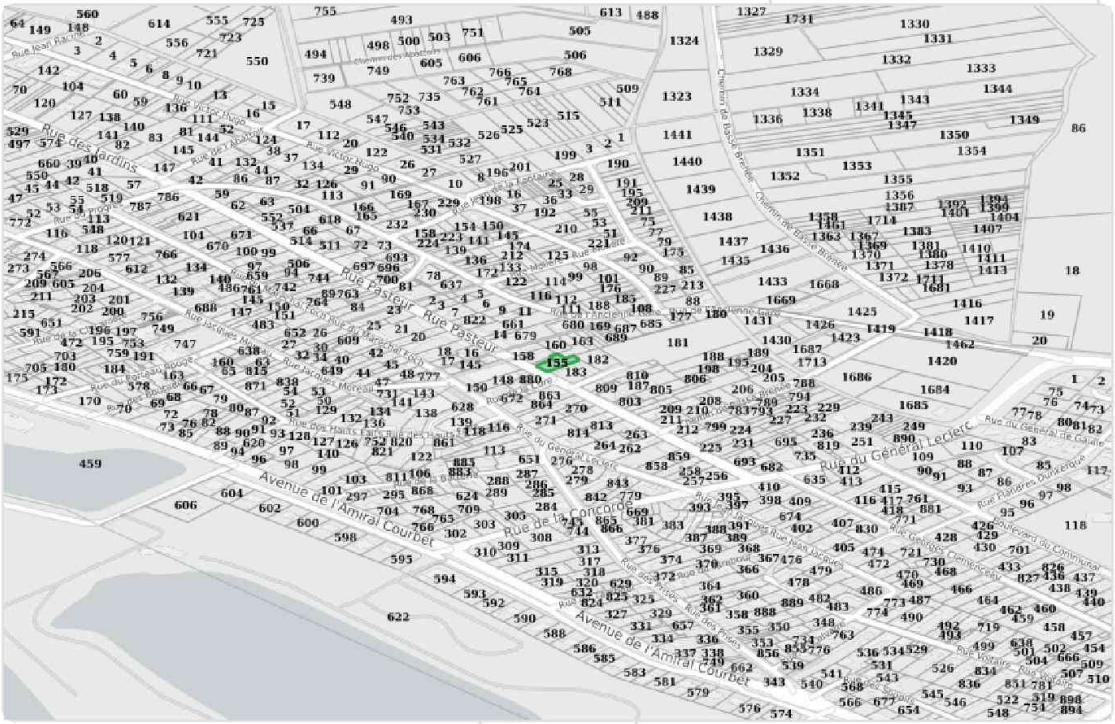

Non concerné

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 7 sur 10
DDT : 67 sur 71

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

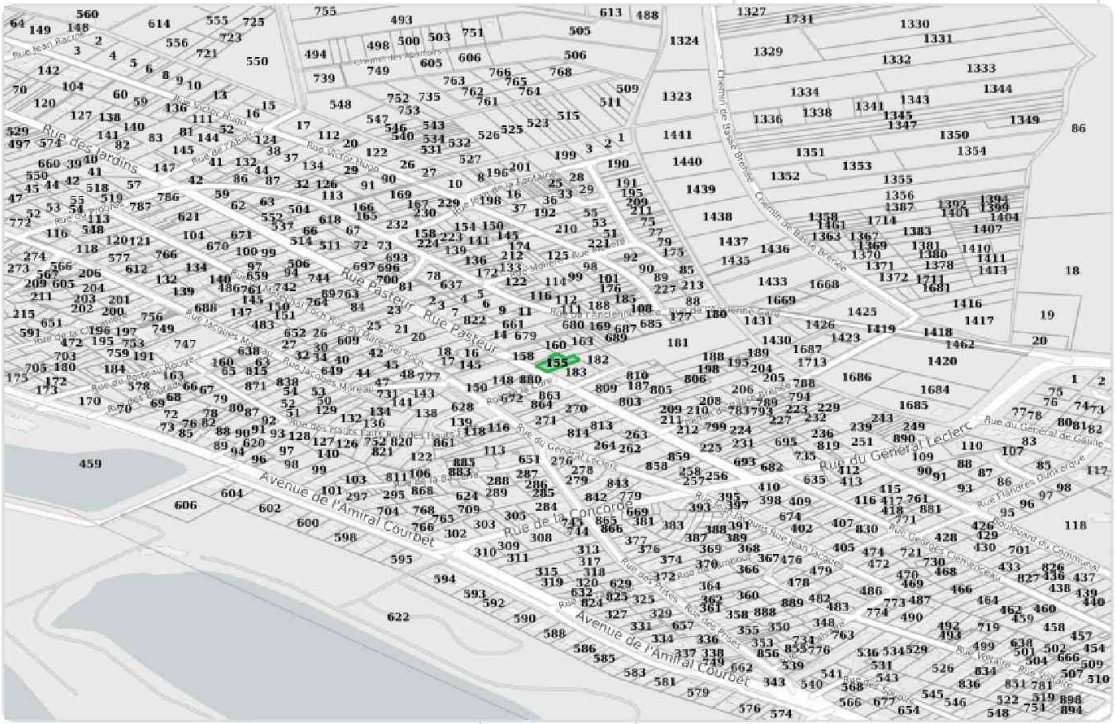

Non concerné

SIS

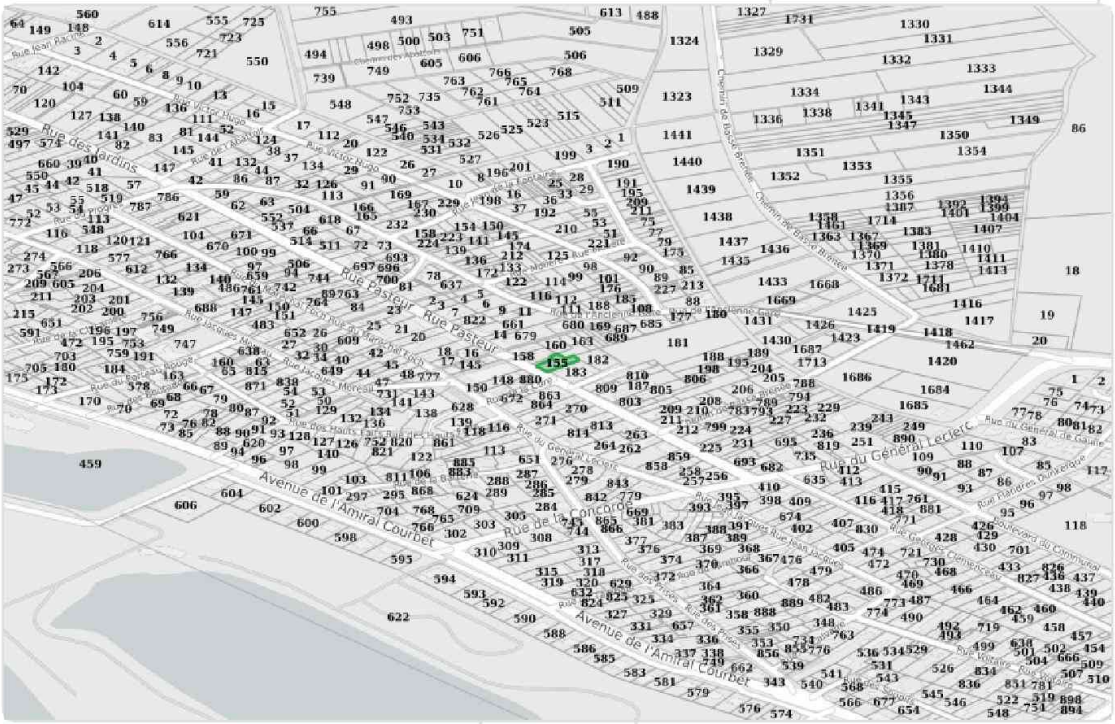

Non concerné

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 440200909
ERP : 8 sur 10
DDT : 68 sur 71

Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	CHAUVET Theophile / GARAGE / DLI	74 mètres
-	ARRIVE Roger / GARAGE	445 mètres

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Vendée

Commune : L AIGUILLON SUR MER

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

30 Rue Pasteur (L'Aiguillon-sur-Mer) 85460 L AIGUILLON SUR MER
85460 L AIGUILLON SUR MER

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	09/05/2020	11/05/2020	14/09/2020	24/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/12/1995	23/12/1995	18/03/1996	17/04/1996	☐ OUI ☐ NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/09/1996	12/03/1998	28/03/1998	☐ OUI ☐ NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	☐ OUI ☐ NON
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	☐ OUI ☐ NON

Etablie le :

13/04/2022

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

Mr et Mme POUPEAU

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

Attestations RCP et Certifications

MMA ENTREPRISE

FIDI

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

ACTIV' DIAG ENERGIES SERVICES
Monsieur William THIANT
68 rue Chante Pie
44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 29/03/2018

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 4 février 2022

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SARL SUBERVIE ASSURANCES
AU CAPITAL DE 401 222 € - RCS BORDEAUX 339 041 535
N°ORIAS: 07001677 WWW.ORIAS.FR
30 COURS MARÉCHAL JUIN - BP 29
33023 BORDEAUX CEDEX
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM
TEL : 05 56 91 20 67

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
Email : subervie.assurances@mma.fr
SARL au capital de 401 222 €
N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr

F01031

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES / RCS LE MANS 775 652 126
MMA IARD / SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 537 052 368 EUROS / RCS LE MANS 440 048 882

SIÈGES SOCIAUX : 14, BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON – 72030 LE MANS CEDEX 9
ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4639 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur THIANT William

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 23/11/2017 - Date d'expiration : 22/11/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 20/03/2018 - Date d'expiration : 19/03/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 24/11/2017 - Date d'expiration : 23/11/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 12/01/2018 - Date d'expiration : 11/01/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 29/12/2017 - Date d'expiration : 28/12/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 29/12/2017 - Date d'expiration : 28/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 02/08/2019.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace **Performance** – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Rapport

n° de rapport : 440200909
DDT : 71 sur 71